



Patrick
Trotereau
Consultant Prévention

ALCOOL, DROGUES

AGIR

**POUR
MIEUX FAIRE FACE.
CHACUN
A UN DEVOIR.**



ALCOOL ET DROGUES... QUELS SONT LES RISQUES ?

Une consommation de produits psychoactifs dans la vie privée et/ou professionnelle, modifie le fonctionnement cérébral avec **des conséquences** qui peuvent être dramatiques en termes de santé et de sécurité.

30%

des accidents mortels sur la route sont dus à l'alcool

25%

sont dus aux produits stupéfiants

20 à 30%

des accidents du travail sont dus aux addictions (alcool/drogue)

**Article L. 4121-1
du Code du travail**

L'employeur est tenu d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs. En cas de manquement, il peut être poursuivi pour faute inexcusable.

ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LES DANGERS DE L'ALCOOL ET DE LA DROGUE

Sans présager des conséquences de la consommation de produits psychoactifs (*atteinte physique, maladie, accident, poursuites judiciaires, pécuniaires, perte de vigilance, mal-être, risque psychosocial...*), le chef d'entreprise doit prendre en compte les risques induits par les conduites addictives (DU/règlement intérieur) et **engager le dialogue pour briser les tabous.**

Titulaire d'un **DU ALCOOLOGIE**, ma motivation et mon engagement dans la démarche de prévention sur les addictions s'appuient sur **28 ans** de gendarmerie et **15 ans** de Préventeur en entreprise, *pour faire prendre conscience collectivement des risques qui résultent de la consommation de ces produits.*

La meilleure façon de lutter contre la consommation d'alcool ou de drogue est de mettre en place un démarche de **prévention** : « **passer de concerné à impliqué** ».

Comment ?

- > **Inform**er, **sensibiliser**, **alerter** pour **faire réagir**, sur la consommation des produits psychoactifs (...).
- > **Prévenir** des risques liés à la consommation de ces produits et des conséquences incontrôlables qui en résultent.
- > **Mettre en place** des actions d'accompagnement.
- > **Préconiser** une consommation responsable de boissons alcoolisées.

Organisation de la Démarche de Prévention :

Par groupes de 15 à 20 personnes sur des sessions de deux heures.

Quelle perception avons-nous de notre propre consommation d'alcool, de drogue et de médicaments ?

Que dit la Loi française en matière de consommation de produits stupéfiants et d'alcool ?

Que risque-t-on en cas de non-respect ?

La sensibilisation est basée sur **une méthode pédagogique et interactive** pour instaurer un débat et un échange d'opinions, pour créer un électrochoc et briser les idées reçues.

Démarche impliquant la Direction, RH, CHSCT, Service Prévention, Service Médical.

Proposer l'accompagnement thérapeutique.

L'information est indispensable en préalable à la mise en place de dépistage.

PRÉVENTION



« Les différentes substances ingurgitées commencent à produire l'effet escompté : une douce euphorie, un semblant de bien-être et un m'en foutage du reste... »

Extrait autobiographie de RENAUD



Patrick TROTREAU

06 22 08 62 92

ptrotereau-formprev@orange.fr

www.prevention-formation-alcool-drogues.fr

Lieu dit « La Pointe »
Route de Marcilly
45510 Vienne en Val